

Les membres de la F3SCT demandent au président du CSA, une remontée statistique des travaux du conseil médical et d'expertises médicales sous forme d'indicateurs qui viendraient nourrir le programme annuel de prévention et le RSU.

Parmi les indicateurs que nous souhaiterions nous voir présenter :

- le nombre d'expertises médicales demandées ;
- les motifs des expertises médicales (admission à un emploi public, congé de maladie, réintégration, disponibilité, reclassement, retraite pour raison de santé ...) ;
- la spécialité du praticien agréé qui a réalisé l'expertise médicale (médecin, psychiatre ...) ;
- le nombre de réunions du conseil médical ;
- le statut des personnels concernés par les expertises médicales (enseignants, administratifs, AESH ...) ;
- le nombre de dossiers présentés au conseil médical par l'administration ou par l'agent ;
- le nombre de dossiers qui recueille un avis favorable du conseil médical.